
Check-up List – Taxes et douanes

Par Renaud ROQUEBERT, Associé fondateur, Stanislas Roquebert, Associé, Clémence BAUCHE, collaboratrice

28 mai 2020

Taxes & Douanes: le temps est venu de faire un check-up !!!

Le confinement prend fin (partiellement), il est temps de reprendre totalement le contrôle !

La fiscalité et la douane sont, plus que jamais, des outils stratégiques au service des entreprises et de leur développement, spécialement pour rebondir en sortie de crise et sans attendre les plans de relances. Pour ce faire, nous avons réalisé un « health check-up » développant les trois grands thèmes suivants :

- ***La revue des décisions fiscales et douanières prises pendant la crise sanitaire***
- ***Les points de vigilance à traiter dans l'immédiat***
- ***La sécurisation et l'optimisation des échanges internationaux***

Il faut désormais se projeter vers l'avenir, avec détermination et entrain, malgré les turbulences qui ne manqueront pas. Voyez notre liste 'check-up' comme un outil d'aide à la décision pour avancer avec confiance et sérénité. Certains des points de la liste sont détaillés dans des notes qui sont à votre disposition (liens disponibles dans la liste) ; d'autres points sont simplement mentionnés, pour une information complète. La liste n'est pas exhaustive, volontairement car elle serait beaucoup trop longue ; mais les points essentiels y sont, pour vous aider ; elle sera complétée régulièrement, restez connectés !

I – Revue des décisions prises pendant la crise sanitaire

- Régulariser les impôts dont les échéances ont été reportées au titre des mois de mars à mai 2020 (i.e. impôts directs, régularisation des acomptes de TVA (voir à ce sujet [notre article](#)), droits de douane et taxes à l'importation (voir notre article détaillé [ici](#)))
- Anticiper les dépôts des liasses fiscales, des déclarations de CVAE, et des DAS2 reportés au 30 juin 2020
- Revoir les délais et actes de procédures, des contrôles et contentieux fiscaux et douaniers ayant été suspendus
- Revoir / suivre les méthodes de financements octroyés avant, et pendant la crise (abandon de créances, subventions, etc.) et leur traitement fiscal (vous trouverez [ici](#) notre analyse s'agissant des abandons de créance)



Contribution d'experts

Mai 2020

PARIS · LYON · SAN FRANCISCO

- Réaliser une analyse, pays par pays, des mesures prises pendant la crise afin d'identifier les éventuelles sources d'optimisation et/ou de sécurisation (vous trouverez [ici](#) notre panorama mondial des mesures fiscales et douanières liées à la crise sanitaire)

II – Les points de vigilance à traiter dans l'immédiat

- Analyser les impacts fiscaux et douaniers de la création de stock « coincés » dans des pays tiers
- Suivre les mesures douanières applicables et appliquées pendant l'état d'urgence sanitaire :
 - o Facilités accordées à l'importation de masques et autres EPI : équivalences des normes CE, importation en franchise de droits et taxes pour les dons, taux réduit de TVA à l'importation
 - o Mesures spéciales concernant la preuve de l'origine préférentielle
 - o Mesures spécifiques de prolongation des autorisations et audits « virtuels »
- Revoir / actualiser les contrats existants et à venir à la lumière des contraintes opérationnelles actuelles (force majeure, rupture de contrat unilatérale, changements dans la supply chain, devoir des conseils des représentants en douane)
- Revoir / actualiser la documentation prix de transfert des entreprises afin de les mettre en ligne avec les comparables issus de la crise et de leurs conséquences en matière fiscale et douanière (notamment vérifier la réintégration des éléments clés de la valeur en douane afin d'anticiper les éventuels contrôles inhérents aux clauses de révisions de prix) – Voir notre article [ici](#) : [prix de transfert](#)
- Analyser les impacts de la crise sur les nouvelles règles de TVA dites « Quick Fixes » (Vous pouvez consulter notre analyse [ici](#))

III – Optimiser et sécuriser les échanges commerciaux internationaux

- Sécuriser la valeur en douane, l'origine et le classement déclarés (attention aux ajustements, frais de moules, redevances et commissions, aux codes douaniers exonérés et aux certificats d'origine préférentielle)
- Utiliser les régimes douaniers suspensifs : stockage, réparation ou transformation dans l'Union Européenne (UE), en suspension de droits et taxes à l'importation, de biens non UE réexportés après ces opérations
- Bénéficier de l'auto-liquidation de la TVA à l'importation (gain de trésorerie)
- Solliciter la certification OEA et / ou une autorisation de dédouanement centralisée (i.e. permettant de faciliter les échanges, gagner du temps / de la trésorerie et créer une relation de confiance avec l'administration douanière)
- Obtenir des suspensions tarifaires et / ou utiliser des codes douaniers exonérés (sans approvisionnement possible dans l'Union Européenne)
- Solliciter ou faire bénéficier de l'origine préférentielle (droits de douanes réduits ou nuls à l'importation) prévue par les Accords de Libre Échange en vigueur avec certains pays (changement de sourcing et/ou avantage concurrentiel)

LIGHTHOUSE LHLF - AVOCATS

4 rue Saint Florentin - 75001 Paris

T. + 33 (0)1 76 70 46 16

34 Quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon

T. + 33 (0)9 72 44 38 94

www.lh-lf.com



Contribution d'experts

Mai 2020

PARIS · LYON · SAN FRANCISCO

- Revoir les aspects contractuels avec le représentant en douane / déclarant
- Analyser les impacts de la sortie de l'Union Européenne du Royaume-Uni sur les opérations réalisées à compter du 31 décembre 2020 :
 - o Impacts sur les régimes de TVA et les obligations déclaratives y afférentes
 - o Mise en place de régimes douaniers spécifiques et obligations déclaratives correspondantes
 - o Vérifier les impacts en termes de droits et taxes à l'importation et en prévoyant les clauses appropriées
- Analyse des impacts fiscaux liés à la relocalisation d'unités de production en France et en Europe (i.e. problématiques liées au transfert de siège social, à la fiscalité des restructurations, à la revue des politiques prix de transfert et à la revue du paramétrage TVA des logiciels de gestion)

Cette liste sera mise à jour et complétée régulièrement. Vos suggestions sont les bienvenues !



Renaud ROQUEBERT

Associé gérant

renaud.roquebert@lh-lf.com

+33 (0)1 76 70 46 16

+33 (0)6 79 65 96 10



Clémence BAUCHÉ

Collaboratrice

clemence.bauche@lh-lf.com

+33 (0)1 89 33 93 35

+33 (0)7 70 26 79 75



Stanislas ROQUEBERT

Avocat associé

stanislas.roquebert@lh-lf.com

+33 (0)9 72 44 38 94

+33 (0)6 63 85 26 86

LIGHTHOUSE LHLF - AVOCATS

4 rue Saint Florentin - 75001 Paris

T. + 33 (0)1 76 70 46 16

34 Quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon

T. + 33 (0)9 72 44 38 94

www.lh-lf.com

Contribution d'experts

Mai 2020



PARIS · LYON · SAN FRANCISCO

Lighthouse LHLF - Avocats

Nos domaines d'expertise sont la fiscalité et le droit douanier.

Nous jouissons d'une très longue expérience en matière de fiscalité directe (i.e. impôt sur les sociétés) nationale et internationale (i.e. conventions fiscales, retenue à la source, prix de transfert, etc.), mais aussi en fiscalité indirecte (i.e. TVA et taxes indirectes), et en matière de droit douanier. Enfin, nous avons aussi développé une expertise dans le domaine des accises (produits énergétiques, etc.) et de la fiscalité environnementale (TGAP).

Dans toutes ces matières nous réunissons des compétences aussi bien en conseil qu'en contentieux (assistance à contrôle notamment, mais aussi contentieux judiciaire ou administratif). Nous traitons également les questions juridiques liées aux opérations fiscales ou douanières, nationales ou internationales, de nos clients.

Nous offrons un contenu fiscal et douanier de la plus haute qualité, en tenant compte avant tout des exigences opérationnelles de nos clients.

L'équipe LHLF allie une haute technicité et la plus grande capacité d'adaptation pour faire face aux situations exceptionnelles et à des défis toujours inédits.

La présente publication a été préparée à titre d'orientation générale sur des questions d'intérêt général uniquement, et ne constitue pas un avis professionnel. Vous ne devez pas agir sur la base des informations contenues dans cette publication sans avoir obtenu un avis professionnel spécifique.

Aucune déclaration ni garantie (expresse ou implicite) n'est donnée quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans cette publication et, dans la mesure où la loi le permet, LightHouse LHLF, ses membres, employés et agents n'acceptent ni n'assument aucune responsabilité, obligation ou devoir de diligence pour les conséquences de votre action ou de celle de toute autre personne agissant ou s'abstenant d'agir sur la base des informations contenues dans cette publication ou pour toute décision fondée sur celles-ci.

LIGHTHOUSE LHLF - AVOCATS

4 rue Saint Florentin - 75001 Paris

T. + 33 (0)1 76 70 46 16

34 Quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon

T. + 33 (0)9 72 44 38 94

www.lh-lf.com